

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
DU 1^{er} ARRONDISSEMENT**

Séance du lundi 18 mai 2015

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON,
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,
M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE
Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD,
Mme Catherine TRONCA, M. Laurent SAIAG

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

* * * * *

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, et à l'unanimité, M. Baptiste BOUSSARD et M. Laurent SAIAG sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET informe que la séance sera consacrée à la sécurité dans le quartier des Halles, en présence des représentants des associations auxquels il a été proposé de poser leurs questions.

Il explique que le Conseil d'arrondissement avait décidé de retenir le thème de la sécurité, qui lui paraît tout à fait opportun. Il indique que le CICA a la chance ce soir d'accueillir Mme la commissaire centrale Stéphanie BOISNARD, M. le commissaire adjoint François NEVEU, M. le commandant en chef des unités de voie publique Thierry KERHARO, Mme Christelle MAHE, membre de la mission prévention et partenariat, et Mme Karine BLAVOËT, brigadier chef, chef de l'unité de police administrative. Il indique que sont ainsi présentes l'ensemble des responsables du commissariat central du 1^{er} arrondissement.

Il indique avoir rencontré quelques difficultés pour réunir cette séance : une date au début du mois de mars avait d'abord été retenue avant qu'il apprenne que les policiers ne pouvaient pas participer à des réunions publiques pendant les périodes électorales. Il note qu'aucune élection n'avait lieu à Paris, même si les élections départementales se tenaient par ailleurs. Il explique qu'ensuite, une date avait été recherchée qui respecte les convenances de Mme Colombe BROSSEL, adjointe au Maire de Paris, dont M. le Maire souhaitait vivement la présence. Elle l'avait assuré de sa présence, avant de l'appeler en début d'après-midi pour lui dire qu'elle avait une réunion importante à laquelle elle était convoquée ce soir à la même heure à la préfecture de police. Il remercie donc M. Géraud LAVEISSIERE, son plus proche collaborateur, de sa présence, qui pourra apporter quelques réponses en son nom.

Avant d'ouvrir le débat, M. Jean-François LEGARET explique que la question de la sécurité et de l'activité de la police sous toutes ses formes dans le 1^{er} arrondissement est une question extrêmement sensible, parce que le 1^{er} arrondissement est situé au centre de Paris, qu'il comprend le quartier des Halles, le

pôle transport de Châtelet-Les Halles, de nombreux commerces et qu'il accueille de nombreux touristes qui sont eux-mêmes assez souvent la proie d'un certain nombre d'agissements délictueux. Il indique que tous les élus sont mobilisés et en reçoivent des échos. C'est la raison pour laquelle il avait demandé au préfet de police qu'un travail d'anticipation soit mené – il remercie vivement Mme la commissaire BOISNARD qui l'avait appuyé en ce sens.

En effet, les équipements du Forum des Halles vont ouvrir au début de l'année prochaine, si tout va bien – on lui avait parlé de la fin de cette année, mais il a l'impression que cette ouverture ne se fera pas à temps. Pendant le chantier des Halles, il explique que le secteur a été entièrement rendu étanche par la pose de palissades et de barrières autour des 4,3 hectares du jardin et de l'emplacement de la Canopée, vides de tout occupant et de toute activité. Cela a entraîné une diminution des effectifs de police, considérant qu'on n'avait plus besoin d'autant de policiers. Le travail d'anticipation consiste selon lui à se demander ce qui se passera au moment de l'ouverture des commerces de la Canopée.

M. Jean-François LEGARET rapporte que les habitants du 1^{er} vivant dans l'arrondissement depuis longtemps – il en connaît certains dans cette salle – n'ont pas envie comme lui de revivre ce qu'ils avaient connu dès l'ouverture du Forum. Le Forum était alors connoté « insécurité », « trafic », « problèmes en tout genre », « agressions », etc. Si l'inauguration de la Canopée se fait dans les mêmes conditions, tous se seront trompés, selon lui.

Il se dit satisfait que les efforts de la Mairie du 1^{er}, appuyés par Mme Colombe BROSSEL, aient permis de dégager des moyens, puisque, depuis le 15 avril, une BST est présente sur le secteur des Halles. Il s'agit de la 4^{ème} BST créée à Paris après celles de la Gare du Nord, de Belleville et des Champs-Élysées, trois autres secteurs connus pour leur activité intense. Cette BST a été inaugurée avec le préfet de police et Mme BROSSEL le 22 avril. Il s'agit d'une équipe de 22 hommes et 3 femmes policiers présents avec une mission spécifique liée aux problématiques de sécurité sur le secteur. Il croit pouvoir dire qu'il s'agit de personnes volontaires qui ont suivi une formation spécifique assez poussée. Cela constitue un renfort important selon lui, et il se dit satisfait que l'on ait accédé à cette demande et pu faire en sorte que cette réflexion aboutisse à un résultat très concret.

Avant de donner la parole aux représentants des associations, il cède la parole à Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD.

Mme BOISNARD, commissaire centrale du 1^{er} arrondissement, salue les participants à ce CICA. Elle indique que la principale avancée a effectivement été la création de cette brigade spécialisée de terrain des Halles, la quatrième à Paris, qui représente un très bel outil. Elle propose de rentrer tout à l'heure plus dans le détail afin de présenter ce qu'est la BST, comment elle travaille et quels sont ses missions et ses objectifs. Elle précise que la BST travaille depuis maintenant un mois sur le terrain et elle croit que sa présence a déjà pu être remarquée. Elle rapporte en tout cas certains retours relativement positifs du terrain, même si la demande est importante, ce qu'elle a pu mesurer grâce aux contacts qu'elle a pu avoir avec certains représentants d'association venus la voir au commissariat et avec lesquels elle a pu discuter des problèmes qui remontent soit des habitants, soit des commerçants, avec notamment une série de conflits d'usage de temps en temps. Elle insiste sur le fait que cette brigade s'ajoute aux autres policiers du commissariat du 1^{er} arrondissement qui continuent à travailler sur ce site 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il s'agit vraiment d'un ajout.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme la commissaire et cède la parole à M. Géraud LAVEISSIERE.

M. LAVEISSIERE remercie M. le Maire et souhaite excuser Mme BROSSEL qui a été retenue à la préfecture ce soir par M. le préfet de police. Il rapporte le souhait de Mme BROSSEL de se féliciter de la création d'une BST, qui suscite un certain nombre de jalousies dans d'autres arrondissements qui aimeraient être, comme à chaque fois, les destinataires de ces effectifs nouveaux de police sur le terrain. C'était pour elle une priorité. Son objectif est aujourd'hui la réouverture de la Canopée et du site des Halles, en anticipant la prévention en matière de sécurité. Il rappelle que le titre de sa délégation est « prévention et sécurité ». L'objectif est de prévenir pour faire en sorte que, le jour où le site des Halles sera complètement rouvert avec un public nombreux, tout ce que M. le Maire évoquait concernant les mauvais souvenirs du passé puisse être évité.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Géraud LAVEISSIERE et s'enquiert des demandes d'intervention des élus. Il cède la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON remercie Mme la commissaire et toute son équipe, ainsi que le commandant KERHARO qu'elle sollicite régulièrement depuis de nombreuses années et qui intervient à chaque fois. Elle souhaite rendre un hommage public à celui-ci et le remercier « du fond du cœur ».

M. Jean-François LEGARET indique que deux associations ont souhaité poser des questions qu'elles ont fait parvenir : l'association GLOB'HALLES, représentée par M. Alain LE GARREC et l'association pour la défense des riverains et de l'animation du quartier des Halles, représentée par M. Jacques CHAVONNET. Il rappelle que ces deux représentants sont connus et se connaissent. Il note que certaines des questions sont complémentaires. Il propose en conséquence à M. Alain LE GARREC de poser ses questions de manière un peu résumée et à M. Jacques CHAVONNET, s'il juge que ces questions recoupent ses propres interrogations, de les compléter avec ses propres questions, de manière à ce qu'une réponse globale puisse être apportée. Ces modalités lui semblent acceptables, du fait que seulement deux intervenants soient prévus et qu'en plus, ils aient l'habitude de travailler ensemble.

M. Alain LE GARREC répond que cette demande est bien entendu acceptée. Il apporte néanmoins un petit bémol en précisant qu'il ne souhaite pas lire l'ensemble de ses questions, mais plutôt aborder un ou deux thèmes généraux, en complément de ceux décrits par M. Jacques CHAVONNET, en essayant de ne pas tout traiter en une seule fois, mais en laissant à partir d'un problème les questions être posées.

M. Jean-François LEGARET propose à M. Alain LE GARREC de procéder librement, comme il le souhaite et selon l'ordre qu'il souhaite. Si M. Jacques CHAVONNET souhaite compléter, il propose de joindre les deux questions. Il cède la parole à M. Alain LE GARREC.

QUESTIONS DE M. ALAIN LE GARREC, REPRESENTANT L'ASSOCIATION GLOB'HALLES

M. Alain LE GARREC, représentant de l'association GLOB'HALLES, souhaite féliciter d'abord les forces de police. Il se dit satisfait de la création de cette nouvelle brigade ainsi que du travail effectué par les forces de police dans le 1^{er} arrondissement, partant du principe que les conditions de travail des deux commissariats ne sont pas les plus sympathiques ou les plus agréables qui soient.

Il souhaite d'abord préciser que lorsqu'il parle d'affaires de sécurité et de sûreté, il ne parle pas uniquement des affaires de police, mais également des problèmes de sécurité et de sûreté des personnes. Il aurait voulu que l'on soit très clair sur ce qu'est le quartier des Halles. Le quartier des Halles comprend selon lui :

- une partie piétonnière ;
- un jardin ;
- des espaces de sous-sol, c'est-à-dire de commerces ;
- des établissements publics : cinéma, gymnases, piscine ;
- des établissements publics municipaux : conservatoire, forum d'animation loisir, centre Hip-Hop, pratiques amateurs, trois bibliothèques, le Forum des Images avec une dizaine de salles de cinéma, une petite salle de billard, la Maison des Conservatoires ;
- des rues, des allées, des places ;
- la gare RER, les stations RATP et leurs entrées et sorties ;
- la voirie souterraine, les volumes techniques reliés ou non à la voirie souterraine, les espaces souterrains non accessibles au public, très importants et mal cartographiés.

De plus, ces espaces souterrains ont des structures techniques qui leur font rejoindre la surface et les espaces de sous-sol via des escaliers, des gaines de ventilations et des gaines techniques de tous ordres. Il indique que ces espaces sont situés en partie dans la nappe phréatique.

Il souhaite indiquer en conclusion que ce quartier constitue un endroit extrêmement complexe, et il pense que si des solutions doivent être apportées, elles doivent l'être à la mesure de cette complexité. Il indique qu'il ne s'agit donc pas de se retrancher aux problèmes ou incidents provoqués de temps en temps par quelques personnes dans le centre commercial ou à l'extérieur.

Il souhaite ajouter que deux usines existent rue de Turbigo, qui fabriquent de l'air conditionné et de l'électricité de secours. Il pointe ainsi la question importante de la manière dont sont sécurisés ces bâtiments. Il tient à dire que si l'usine de secours venait à fermer, le centre des Halles fermerait immédiatement, incluant la RATP. Concernant l'air conditionné, il rappelle que, sans pulsion d'air à l'intérieur des Halles, il faudrait très rapidement fermer.

Il demande en conséquence si la mesure de l'ensemble de ces problèmes a bien été prise. Il indique qu'il n'y a pas eu jusqu'à aujourd'hui d'incident, même si certains ont eu lieu – il indique qu'on a fait attention de ne pas les ébruiter et de les rendre impossibles. Il pense que d'autres pourraient avoir lieu. Il cite la non-utilisation d'un certain nombre de tunnels souterrains par des véhicules, qui risque de poser des problèmes, puisque ces espaces ne resteront pas vides et seront un jour ou l'autre habités par une population.

Il souhaite également poser la question du risque d'inondation. Il explique que les Halles n'ont pas été inondées en 1910, contrairement à ce que peut en dire la presse, mais qu'aujourd'hui, une telle possibilité aurait des conséquences totalement différentes. Il regrette qu'aucun représentant de la SEM Paris-Seine ne soit présent, car il croit savoir qu'elle est en charge avec le préfet des risques d'inondation. Il se demande si la préfecture et la SEM se réunissent toujours une fois par mois à ce sujet.

Il indique que, dans ce lieu, il existe cinq ou six responsables de la sûreté. Il demande si ces personnes se parlent, si elles travaillent ensemble, si elles prennent de temps en temps des décisions ensemble et si elles disposent des mêmes éléments d'information. Il sait que Mme la commissaire n'est pas toujours mise au courant par la préfecture de ce qui peut se passer sur certains sujets. Il rapporte l'exemple d'incidents dans le tunnel dont le commissariat n'avait pas connaissance, ceux-ci s'étant déroulés à 2h00 du matin.

Il rebondit sur une question posée mercredi soir en ce qui concerne une potentielle vérification des véhicules qui rentreraient dans ces lieux – où logiquement, personne n'a le droit de rentrer –, avec une vidéo-surveillance spécifique pour ces véhicules. Il rapporte la réponse de Mme la commissaire selon laquelle cette décision ne dépendrait pas du commissariat d'arrondissement, mais d'un autre service de la préfecture. Il rappelle qu'Unibail dispose de 200 caméras reliées à la salle de contrôle de la préfecture de police, que des caméras existent au niveau de la voirie souterraine, reliées auparavant à l'intérieur et désormais selon lui à un autre centre de la préfecture pour les problèmes de circulation. Tout cela lui donne l'impression que « chacun dans son coin » essaie de gérer les problèmes, alors qu'il aurait souhaité qu'une gestion la plus commune possible soit mise en œuvre.

Il y aura à sa connaissance à l'intérieur de la Canopée un local sur deux étages de 300 m² dans lequel il aurait été prévu – cela avait été demandé par le préfet de police en son temps – que tout ce qui concerne la sécurité technique – coupe-feu, alarmes incendie etc. – soit rassemblé, de façon à ce que des personnes à l'intérieur puissent, en cas de gros incident, disposer de la gestion technique complète de la Canopée et du centre des Halles. Ce lieu pouvait devenir dans ce cas le centre dévolu à la préfecture. Il demande si cela est prévu et comment cela fonctionnerait.

M. Jacques CHAVONNET, représentant l'association de défense des riverains du quartier des Halles, se dit d'accord avec la présentation de M. Alain LE GARREC. Il se dit plus proche de quelques problèmes du quartier. Le seul interlocuteur qu'il évoque est actuellement la SEM Paris-Seine. Il indique que, pour poser une question à la Mairie de Paris, il lui a été demandé de la poser à M. HUCHET, qui n'a pas souvent les réponses. Cela lui pose problème. Il explique avoir fait partie de la concertation pendant six ans, pendant lesquels il arrivait à avoir des contacts directs avec les responsables de la Mairie de Paris, ce qui n'est plus le cas. Il indique que M. HUCHET transmet bien ces questions, qui se retrouvent dans les comptes rendus du comité de suivi, mais qu'il n'obtient pas souvent de réponses. Cela lui paraît gênant. Il cite l'exemple de la question à propos de la vidéo-surveillance, posée à de nombreuses reprises, de même que celle des aménagements techniques prévus dans la Canopée, à propos de la localisation de la salle et de son fonctionnement. Les réponses ne lui sont pour le moment toujours pas parvenues.

Effectivement, comme le disait de M. Alain LE GARREC, il indique que les Halles représentent un « sacré complexe », qu'il a fini par connaître à force d'expérience, après avoir résolu des problèmes avec l'aide de la Mairie et de la police. Mais il rappelle qu'il fut un temps où l'on avait presque décidé de clôturer le jardin et d'en faire un nouveau jardin du Luxembourg. Il s'était à l'époque opposé à cela, parce que cela ne pouvait constituer selon lui une solution pérenne. Il rapporte que c'est à ce moment que la police a pris des mesures qui ont permis de pacifier complètement le jardin. Lorsque les travaux ont commencé, on pouvait se promener à 2h00 du matin dans ce jardin sans aucun problème. Aujourd'hui, tout est à

recommencer dans des conditions qui sont nettement différentes, puisque le Forum va amener une population autre que l'ancienne. Le jardin a été conçu d'après lui pour être le débouché du Forum des Halles. Les gens venant aux Halles sortiront d'une manière générale par les escalators directement dans le jardin. Cela veut dire que ce jardin sera beaucoup plus fréquenté que ne l'était l'ancien.

Il déclare en conclusion que sa préoccupation principale est effectivement la disponibilité de cet espace sept jours sur sept et 24 heures sur 24, y compris sous la Canopée. Il dit s'être battu – fort de son expérience durant la concertation pour que la Canopée soit fermée la nuit. Il avait été prévu de mettre des grilles, ce qui techniquement n'était pas valable et financièrement impossible. Ce projet a été supprimé, et la Canopée sera donc ouverte jour et nuit. Cela représente pour lui sans doute le problème le plus important.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Jacques CHAVONET. Il précise qu'un certain nombre de ces questions ont déjà été abordées mardi dernier en réunion publique à laquelle assistaient la plupart des personnes présentes à ce CICA. Il souhaite que les questions et les réponses qui ont pu être faites ne soient pas reprises.

M. Alain LE GARREC, concernant la Canopée, indique qu'il n'a toujours pas compris qui, de la Ville de Paris ou d'Unibail, était le gestionnaire de l'hectare et demi situé sous la Canopée et s'occuperait le cas échéant des problèmes rencontrés.

M. Jean-François LEGARET revient sur la première question de M. LE GARREC concernant la prise en compte de l'énormité de ce chantier et de sa complexité. Il répond que ce n'est pas tout à fait le cas. Il s'agit, comme cela a été rappelé, d'un complexe incroyablement diffus avec beaucoup d'aspects techniques sous-évalués. Il résume ce constat en rappelant que l'idée de ce chantier a été lancée en 2001 et que celui-ci devrait être achevé – si tout va bien – en 2018. Il aurait souhaité, comme beaucoup d'associations – il souligne l'avoir dit publiquement dès l'origine –, qu'un chantier moins radical ait été entrepris. Des choses étaient à faire, mais on n'était pas obligé de refaire le trou des Halles, de son point de vue.

A propos du constat qu'aucun incident n'ait été à déplorer, M. Jean-François LEGARET n'a pas la même opinion, et rappelle que des incidents et mêmes des accidents graves ont eu lieu. Il souligne que trois policiers de la BAC de nuit ont été blessés, dont un grièvement, en raison de la chute accidentelle d'une porte. Il rapporte qu'un ouvrier a fait une chute de plus de 5 mètres et qu'il est apparemment toujours dans un état assez grave. Il relate des chutes d'éléments de tout côté qui, heureusement, n'ont tué ni blessé personne, même si cela aurait pu se produire, en particulier lorsque des poutres de la piscine sont tombées dans le bassin à une heure matinale. De même, des parpaings se sont détachés et sont tombés – heureusement à une heure matinale – à l'endroit où se rassemblent les files d'attente du cinéma. Il rappelle que des gaz toxiques ont été envoyés dans les locaux du centre d'animation. Il estime qu'à chaque fois, on a eu beaucoup de chance, mais qu'il s'agit plus que d'incidents, ce qui montre qu'on ne pouvait maîtriser complètement la complexité extrême d'un chantier de cette nature.

Il ne revient pas sur la question de la voirie souterraine, à propos de laquelle il rappelle avoir un désaccord avec la Mairie de Paris. Il aurait souhaité pour sa part qu'on soit allé plus loin, et souligne le bien-fondé de la question sur la vie marginale, habituelle, plus ou moins bien organisée, à l'intérieur de ces tunnels que les policiers du 1^{er} connaissent fort bien, puisqu'ils y interviennent souvent, de même que les associations caritatives. Il s'y est rendu lui-même et rappelle qu'il est recommandé de ne pas s'aventurer trop loin à certaines heures dans certaines zones.

Au sujet des inondations, là encore, il estime que, pour le moment, il faut « toucher du bois », en rappelant que 1910 représente le scénario catastrophe. Il précise que le 1^{er} arrondissement est inondable à 100% en cas de montée des eaux telle qu'en 1910. Le métro et les sous-sols seraient dans ce cas noyés, puisqu'il n'existe pas d'étanchéité. Peut-être cela arrivera-t-il un jour, avec des conséquences très importantes.

Concernant enfin la question de la superposition, de la juxtaposition et de la coordination des différents services de sécurité, M. Jean-François LEGARET déclare qu'il existe effectivement un PC commun, situé dans un local important, bien disposé, doté d'un certain nombre de moyens. Mais il relève qu'il existe d'un côté des policiers, de l'autre des vigiles et des agents de sécurité. Il croit pouvoir dire qu'il existe « un pilote dans l'avion », à savoir le préfet de police et ses services, qui ont autorité sur l'ensemble. Cependant, cette question est posée à raison, selon lui. Il souhaite que Mme la commissaire y réponde.

En dernier lieu, concernant l'identité du gestionnaire de la Canopée, il indique que cette dernière rassemble à la fois des équipements publics et des locaux commerciaux, et sera en conséquence gérée « comme avant », à savoir, pour la partie commerciale, par Unibail, et, pour les équipements publics, par la Ville. La SEM Paris-Seine servira certainement, selon lui, comme c'était déjà le cas auparavant, à jouer les intermédiaires. Dans toute l'aventure et l'histoire du Forum, il rappelle que c'est cette situation qui prévalait. Une partie des voiries souterraines a été cédée à Unibail suite à la convention de juillet 2010. Il n'empêche que les voies privées sont ouvertes à la circulation publique et sont à ce titre placées sous les pouvoirs de police du préfet de police. En termes de gestion, lorsqu'un ascenseur tombe en panne, il sera difficile d'y voir clair au milieu des conventions de répartition, à moins de proposer un système de simplification d'ici là. Il sait ce qui est intervenu dans la grande convention Unibail au titre des cessions domaniales, mais il ignore les modalités de gestion et de fonctionnement ultérieures prévues pour ces équipements.

M. Alain LE GARREC rappelle que le Forum ferme à 20h00, mais qu'il ne sait pas ce qui se passe après 20h00 pour les deux restaurants.

M. Jean-François LEGARET juge qu'il est probable que ces restaurants ne ferment pas à 20h00.

M. Alain LE GARREC demande qui s'occupe de la sécurité.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme la commissaire.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD explique que l'ensemble des facettes qui rendent ce quartier et ce site atypiques a été présenté. C'est la raison pour laquelle une nouvelle stratégie de sécurité a dû être anticipée, avec un site qui va changer effectivement de physionomie, avec une augmentation de la surface commerciale, une ouverture de nouveaux espaces publics, de nouveaux accès au Forum et aux transports en commun, avec une zone piétonne étendue, etc. Plusieurs enjeux rendent la situation compliquée. Du côté de l'Etat et de la Mairie, il existe également une pluralité de services qui interviennent, chacun dans son domaine de compétence et dans sa spécialité, ce qui rend également les choses compliquées à appréhender. Néanmoins, pour la partie « Etat », elle précise que c'est le préfet de police qui commande à la fois la police et les pompiers. La Mairie de Paris a, quant à elle, compétence sur toute une série de services qui viennent en complément et en partenariat sur ce site.

Parmi les réponses de la stratégie de sécurité figure le partenariat, car il serait illusoire selon elle de penser que la police pourrait régler seule les problèmes. Elle indique que, depuis longtemps, un travail de partenariat est mené avec Unibail s'agissant des commerces, puisque les policiers du commissariat travaillent depuis de nombreuses années aux côtés des agents de sécurité du Forum en utilisant l'outil de la vidéo-protection dont dispose Unibail. Ce travail est poursuivi et sera même développé puisque Unibail investit dans davantage de caméras et qu'au-delà du fait qu'un policier pourra toujours continuer de s'asseoir à côté de l'agent de sécurité d'Unibail pour disposer de ces caméras et travailler de concert, c'est tout le dispositif de vidéo-protection d'Unibail qui va très rapidement être raccordé au système de vidéo-protection de la police et des pompiers. Mme Stéphanie BOISNARD relève le caractère innovant de cette évolution. Elle explique que la redirection du flux des caméras dans un espace exploité par le privé au bénéfice des policiers a déjà été réalisée dans d'autres villes, mais reste rare. Ainsi, depuis le commissariat du 1^{er} arrondissement, les policiers pourront utiliser les caméras d'Unibail installées dans les grandes allées, et ces mêmes caméras seront visibles depuis la préfecture de police sur l'Ile de la Cité. Si les pompiers en avaient besoin pour gérer une intervention relevant de leur compétence, ils pourraient également y avoir accès.

Concernant les interventions des pompiers, elle indique ne pas pouvoir répondre à leur place, mais pouvoir confirmer que le préfet de police a organisé des réunions sur la question du PC sûreté et sécurité dans le futur bâtiment des Halles, auxquelles les pompiers, la Mairie de Paris, la SEM Paris-Seine et elle-même ont participé. Elle indique que cette spécialisation est totalement prise en compte au niveau de la préfecture de police et que les pompiers sont bien présents au cours des réunions sur plusieurs sujets.

M. Jean-François LEGARET précise que la Mairie du 1^{er} n'était pas conviée à ces réunions et qu'en conséquence, il ne peut pas répondre à certaines questions, n'ayant pas été associé à toutes les étapes préalables.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD le reconnaît, mais précise que la Mairie de Paris était représentée. Concernant le poste de coordination du Forum, situé sous la Canopée, elle explique qu'il

comprendra des locaux destinés aux pompiers et aux policiers en cas d'urgence afin de les regrouper. Les travaux sont en cours, et ce PC devrait être livré en même temps que le reste de la Canopée.

Au sujet des espaces souterrains, pour ce qu'elle en sait, elle indique qu'en effet, de nombreux SDF y stationnent ou y demeurent, même si cela représente aujourd'hui une petite douzaine de personnes. Par le passé, ce nombre était plus élevé, et la situation s'est donc considérablement améliorée en la matière, suite à un travail extraordinaire qui a été mené sur le sujet. Pour autant, ce problème n'est pas résolu, ce qui explique que les policiers se rendent fréquemment soit dans la partie gérée par Unibail, soit dans la partie gérée par la SEM Paris-Seine. Cet espace mérite qu'on s'y intéresse.

Mme Stéphanie BOISNARD explique que les policiers de la BST des Halles vont aussi avoir à découvrir tout ce dédale dans le cadre d'une « formation terrain ». Elle rappelle que tous ces policiers se sont portés volontaires pour intégrer ce service, ce qui constitue selon elle une vraie chance. Dix d'entre eux travaillaient déjà à Paris intra muros sur d'autres arrondissements – principalement le 18^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème}. Quatre travaillaient déjà sur le 1^{er} arrondissement. Cinq viennent des Hauts-de-Seine, et le chef vient de Seine-Saint-Denis. Un est originaire du Val-de-Marne et huit viennent de la direction de l'ordre public et de la circulation, qui correspond à l'autre pendant de la police. Elle indique qu'ainsi, ces policiers ont des origines diverses, ce qui constitue une vraie force et une richesse. En l'espace d'un mois, elle indique qu'ils ont déjà bien appréhendé la situation et qu'ils poursuivent ce travail d'exploration, fondamental mais complexe, qui est réalisé en lien avec Unibail et la SEM Paris-Seine. L'objectif est pour elle d'anticiper l'achèvement futur de ce site.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Géraud LAVEISSIERE.

M. Géraud LAVEISSIERE précise que la vraie question est celle de la coordination à venir de l'ensemble des parties prenantes au sujet des Halles. Le préfet de police est en effet pilote en matière de sécurité à Paris, et c'est sous son autorité que cette coordination devra se faire. Il indique que la Ville de Paris, au travers de ses différents adjoints et services, y prendra toute sa part. Aujourd'hui, il constate que cette coordination ne fonctionne pas trop mal. La direction de la prévention et de la protection – la DPP –, qui a l'égide de l'unité d'assistance aux sans-abris – l'UASA –, travaille beaucoup en lien avec les centres sociaux sur le repérage, la présence et le suivi de sans-abris. Les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris sont également présents sur le terrain. La Ville bénéficie du droit de visionnage d'un certain nombre de caméras de la préfecture de police, notamment celles qui ont un regard sur les équipements publics. La question est donc selon lui celle du maintien et de l'amélioration de cette coordination dans le futur, le jour où les usages seront sans doute modifiés – notamment sur le jardin – et où le public sera forcément beaucoup plus important sur le secteur du Forum des Halles. Il indique enfin, au sujet des retours aux questions posées par M. Jacques CHAVONNET à la Ville, que, bien que ce soit la SEM Paris-Seine qui fasse le relais des interrogations – les différentes délégations à la Ville travaillant un peu « en silo » –, il sera porté attention au fait que les questions demeurées sans réponses ne le soient plus.

M. Jean-François LEGARET, à propos de la domanialité des voies, indique que cette question a donné lieu dans le passé à des erreurs d'interprétation. A l'origine, toutes les voies de circulation du centre commercial étaient des voies publiques, considérant qu'elles desservaient le pôle transport et que toutes ces voies constituaient un « tout ». Il explique qu'à partir de là, on a considéré – probablement à tort, selon lui, au titre du droit administratif – que ces voies, puisqu'elles étaient publiques, devaient rester ouvertes toute la nuit. Cela a duré jusqu'à ce qu'un préfet de police – M. VERBRUGGHE – décide de les fermer. La police est donc tout à fait fondée à fermer des voies publiques, de son point de vue. Ce qui change, c'est que l'entretien des voies privées est à la charge du privé, alors que celui des voies publiques est à la charge de la Ville. Mais on peut très bien d'après lui fermer des voies publiques et avoir des policiers qui interviennent dans des voies privées ouvertes à la circulation du public. Les policiers connaissent d'ailleurs cette question puisqu'il explique que les arcades de la rue de Rivoli sont les parties privées des immeubles ouvertes à la circulation publique.

La question relative à la domanialité est donc importante concernant la gestion et la responsabilité de l'entretien, mais, au regard de la sécurité publique, il insiste sur le fait que l'autorité du préfet de police est identique, quel que soit le statut de ces voies. Il faudra donc essayer d'avancer sur cette question. M. Jean-François LEGARET juge légitime la question de M. Jacques CHAVONNET au sujet de l'ouverture des espaces qui desservent les commerces situés à l'intérieur de la Canopée qui resteront ouverts jusqu'à minuit – peut-être parfois un peu plus tard. Il indique qu'il a lui-même posé ces questions, mais qu'il n'a pas à ce stade reçu de réponse.

Il cède la parole à M. POURBAIX pour une courte intervention, celui-ci n'ayant pas fait parvenir de question.

M. POURBAIX demande à ce que l'on soit précis sur les voies qui sont encore considérées comme publiques et celles qui sont désormais privées. Il demande par exemple si la grande allée dans les Halles est privée ou publique.

M. Jean-François LEGARET indique que la rue du Cinéma est une voie publique.

M. POURBAIX demande si l'espace situé sous la Canopée – auparavant le « Cratère » – est public ou privé.

M. Jean-François LEGARET répond qu'il s'agit d'une voie publique. Il rapporte que cet espace s'appellerait – paraît-il – « passage de la Canopée », ce qui témoigne selon lui d'une recherche d'une « très grande originalité »... Il avait suggéré que ce passage soit dénommé « passage des Prix Nobel de la Paix »

M. POURBAIX appuie la question M. Jacques CHAVONNET qu'il a répétée lui-même pendant toutes les années de concertation, à propos de ce qui se passera sous la Canopée, dont l'un des noms était « un Toit pour Paris ». Il pense que beaucoup de SDF vont être « très contents d'avoir un toit à Paris ». Il demande comment cela va être géré, si des barrières Vauban vont être placées pour fermer les espaces, ce qui serait « horrible, dégueulasse, ni fait, ni à faire », comme aux portes du Pont Neuf. Il indique que Mme la commissaire a anticipé cela, mais pas la Ville de Paris.

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'à l'origine, des vues d'artistes montraient des piquets en forme de herses qui sortaient du sol au milieu des emmarchements. Ces herses étaient effectivement destinées à fermer l'accès à la Canopée. Tout cela a été abandonné pour des raisons avancées de complexité, de coût, de fragilité, parce que l'on n'était pas certain que cela fonctionne. Il répète que, par conséquent, ce lieu est désormais un lieu ouvert, dont la sécurité sera assurée par la police. Concernant l'installation prévisible d'un certain nombre de gens de la rue qui trouveront intéressant de disposer d'une voie publique avec un toit, surtout en temps de pluie, il rappelle avoir demandé non seulement à la police d'effectuer un travail d'anticipation, mais également aux associations caritatives – Emmaüs, La Clairière – de faire remonter leur expérience et leur suivi par les maraudes. Il rappelle que, lors des années d'insécurité les plus fortes du Forum, il y avait en moyenne 350 personnes qui dormaient dans le Forum l'hiver, chiffre qui pouvait monter jusqu'à 650 personnes, qui étaient d'ailleurs chassées par les boutiques à une heure matinale. Il indique avoir assisté au spectacle de la sortie de ces personnes et rapporte qu'il s'agit d'images qui marquent. Il ne souhaite pas que cette situation se reproduise. Il faut selon lui que les questions soient posées maintenant pour apporter des solutions.

Il cède la parole à M. Alain LE GARREC.

M. Alain LE GARREC, en réponse aux propos de Mme la commissaire au sujet de l'espace situé au dessous de la Canopée, prend l'exemple des emmarchements qui forment dans son esprit un formidable amphithéâtre. Il explique que, régulièrement, été comme hiver, 200 à 300 personnes vont venir s'asseoir là, avec des gens qui feront un spectacle en bas. Il trouve cela très bien, sauf que, de temps en temps, cela va certainement dégénérer. Il réitère donc sa question sur l'identité du gestionnaire de ces espaces, qui donnera ou non l'autorisation – si une autorisation est nécessaire. Sous la Canopée, dans un endroit sans pluie, sans soleil, avec des gradins où plusieurs centaines de personnes peuvent se tenir, il a du mal à imaginer que quelqu'un ne songe pas à faire quelque chose.

Il demande en outre à quelle heure la brigade s'arrête le soir. Il rapporte que la presse mentionne l'horaire de 22h30 ou 23h00.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD répond que deux types d'horaires sont pour le moment prévus pour la BST : les horaires du dimanche au jeudi inclus, où la brigade travaille de 14h30 à 22h40 ; et les horaires du vendredi, du samedi et de certaines veilles de fêtes, où la BST commence à 16h30 et finit à 0h40. Ces horaires paraissent les plus pertinents en termes de présence du public, de délinquance associée à l'ouverture des boutiques et à la forte présence dans les transports en commun sur le quartier. Cela étant, elle indique que ces horaires ont vocation à s'adapter en fonction de l'évolution de la délinquance. La BST doit être un outil souple sur les horaires, le périmètre d'action et le reste. La nuit, après 0h40, des effectifs

policiers travaillent : la brigade de nuit du commissariat du 1^{er} arrondissement ainsi que des effectifs viennent en renfort. Elle cite la place Vendôme sur laquelle un autre dispositif de sécurité est assuré, pour lequel elle bénéficie la nuit de renforts policiers de Paris. Elle indique ne pas dire pour autant que tout est facile et que tout se passera bien, mais elle essaie d'adapter les horaires de travail et la présence policière en fonction des horaires où le plus de difficultés sont rencontrées.

Elle déclare par ailleurs que l'espace mentionné sous la Canopée représente pour elle un enjeu évident. Le risque d'appropriation de cet espace est en effet bien réel. Elle mentionne d'autres sites sujets à des occupations de marches, mais estime que cette pratique est surtout affectonnée dans des lieux isolés, où les personnes ne sont pas dérangées par de multiples passages. Elle indique que, pour cette raison, en journée, tant que le site est extrêmement fréquenté, le risque paraît relativement mesuré, mais qu'en revanche, la nuit, il s'agit d'un phénomène auquel il faut s'attendre et qu'il faudra traiter, en partie par la police, mais également via les associations de SDF. En revanche, si la stagnation n'est pas tolérée à cet endroit, les SDF chercheront d'autres endroits où aller s'abriter à proximité, comme c'est le cas un peu plus loin dans le quartier.

M. Alain LE GARREC remercie Mme la commissaire, mais indique que son problème n'était pas tellement les SDF, « car on sait où ils vont ». Il pense qu'il y en a trop et préférerait que leur nombre baisse. Il souhaite qu'un travail soit mené à ce sujet avec les associations Emmaüs, La Clairière, Aux Captifs, la Libération. Il indique que l'hiver, 200 ou 300 personnes attendent à la soupe Saint-Eustache, ce qui indique un vrai problème. Il pensait plutôt, au sujet de la Canopée, au fait qu'1,5 hectare allait être couvert et disposer de gradins. Il trouve que le mélange entre Paris et la banlieue est une chose formidable, mais qu'on sait que, de temps en temps, cela posera problème. Il ajoute qu'il y aura d'un côté un conservatoire qui ne ferme pas le soir à 18h00, avec plusieurs centaines d'enfants, et de l'autre côté, des pratiques amateurs avec le hip-hop qui ouvriront, à sa connaissance, le samedi soir jusqu'à 23h00 ou minuit, avec des personnes « énervées » de façon tout à fait « normale » par leurs jeux et leurs danses. Il y aura donc dans cet endroit des pratiques et des gens inconnus auparavant, avec plusieurs centaines de personnes. D'où, selon lui, la nécessité de travailler en amont sur les risques induits.

En ce qui concerne les sites de sécurité, il est indiqué que le local d'Unibail est situé quelque part à coté de la Fnac, mais il dit ne pas avoir très bien compris où le second local serait situé. Pour lui, le PC de sécurité rassemble 300 m² sur deux étages – ce qui avait été établi avec le préfet de Police – qui doivent être accessibles depuis la rue Lescot. C'est selon lui dans cet endroit que le retour des caméras d'Unibail devait aboutir, ainsi que celui des caméras de la Ville, condition pour connaître le soir et la nuit ce qui peut se passer dans certains endroits du Forum et certains endroits du jardin. Le fait que ces images soient transmises à la préfecture de police dans la salle située sous le parvis ne lui pose pas de problème, mais il faut à son avis que les gens qui travaillent aux Halles aient cette vision, qu'il s'agisse de la police ou de la BPP – lorsque quelqu'un tombe par terre ou pour un début de fumée, par exemple. Il rappelle que ce quartier a connu quelques incendies qui ont toujours été meurtriers, en particulier lorsque le feu se lance dans un immeuble du 16^{ème} ou du 17^{ème} siècle.

Il revient sur les propos de Mme la commissaire qui expliquait qu'elle allait former les équipes de la BST. Il serait intéressant selon lui qu'elle puisse disposer, via la SEM, des éléments papiers, des documents qui puissent détailler l'ensemble des sorties et des entrées à l'intérieur de la voirie. S'étant un petit peu promené, et ayant ouvert quelques portes, il indique qu'on trouve parfois des disjoncteurs électriques, des sites complexes et dangereux. Il dit avoir peur que ces endroits soient de temps en temps trop facilement accessibles et surtout mal connus des policiers, de la SEM, d'Unibail, de la voirie qui, chacun, maîtrise son espace. Il souhaite qu'une cartographie de l'ensemble de ces espaces, de ces couloirs et de ces portes de sécurité soit réalisée. La loi LOPSI avait demandé à ce qu'un document soit réalisé au début du projet, qui doit faire 200 pages, dans lequel on retrouve la totalité de ces endroits. Il faudrait que les personnes travaillent à partir de ce document.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Jacques CHAVONNET.

M. Jacques CHAVONNET souhaite que la question de la manière dont les choses vont se passer soit posée. Malheureusement, il lui semble qu'un certain nombre d'inconnues demeurent. Il se dit assez d'accord avec M. Alain LE GARREC sur les craintes qu'il a exprimées. Le volume de contenance des emmarchements lui semble proche de ceux du Sacré-Cœur et peut en effet constituer un problème, en particulier si aucun moyen d'isoler les gens n'existe ou si l'isolement doit être réalisé chaque soir. Il pense qu'il est difficile de répondre aujourd'hui à ces questions. La SEM Paris-Seine n'a pas toutes les réponses. Il

s'étonne encore que toutes les rues du jardin ne soient pas nommées et pense qu'on doit pouvoir trouver mieux que le nom « passage de la Canopée ».

M. Jean-François LEGARET souhaite s'arrêter sur les observations, les recommandations et les questions posées par M. Alain LE GARREC. Il rappelle que, pour certaines questions par ailleurs tout à fait légitimes, les réponses n'existent pas encore en l'absence de conventions de gestion. Les interlocuteurs sont la police pour tout ce qui concerne la sécurité publique et la SEM Paris-Seine pour la gestion quotidienne, cette dernière ne pouvant être présente sur tous les fronts à la fois. Il rend plutôt hommage à la bonne connaissance de M. HUCHET qui apporte des réponses précises lors de chaque réunion publique, même s'il ne peut répondre à des questions qui ne sont aujourd'hui pas tranchées par des conventions de gestion.

M. Alain LE GARREC explique que la SEM Paris-Seine est le responsable unique de la sécurité de ce qu'on appelle le « nouveau Forum ». Elle était responsable de la gestion de la voirie, mais n'avait aucune responsabilité pour l'« ancien Forum » où se situe la Fnac, dont le responsable est Unibail. Plus bas, il indique que c'est la RATP qui est responsable, à partir de la salle d'échange jusqu'à la porte. La SEM Paris-Seine peut répondre au niveau des travaux, mais elle ne travaille absolument pas à la gestion de la sécurité de l'ancien Forum. Ces trois interlocuteurs ne sont pas les seuls : deux autres existent.

M. Jean-François LEGARET remarque qu'il faudra bientôt trouver un nouveau terme, car, dans quelque temps, le « nouveau Forum » constituera de fait la partie la plus ancienne, et à l'inverse l'« ancien Forum » sera la Canopée, c'est-à-dire la partie la plus moderne. Il met cela en parallèle avec le Pont Neuf, qui est le plus ancien pont de Paris. Il faudra être inventif pour trouver un autre vocable, sans quoi personne n'y comprendrait rien, à part les initiés. Il cède la parole à un intervenant.

Une personne dans la salle fait état d'un incident : un jeune homme partant de la porte Saint-Martin et se rendant vers le centre est abordé par deux personnes. L'une en veut à sa montre, l'autre à son portefeuille. Il les dissuade et continue son chemin. Il est rattrapé par un groupe qui lui casse une bouteille de champagne sur la tête. 100 mètres plus loin, à hauteur du carré des Arts et Métiers, il a été récupéré par une voiture banalisée de la police. Cette personne demande si cet incident est mensuel, hebdomadaire, journalier ou multi-journalier. Il souhaite savoir s'il existe des statistiques à ce sujet. Il explique que, dans sa famille, on dit que la sécurité est mauvaise, et qu'il aimerait répondre qu'il s'agit d'incidents mensuels.

M. Jean-François LEGARET remarque que l'on constate beaucoup d'incidents de ce type et indique que Mme la commissaire répondra. Il explique que, malgré un certain nombre de faits qui sont parfois graves, les deux dernières années constituent une période plus calme, en raison notamment du chantier. Il rappelle qu'à certains moments, on constatait des multiplications d'agressions très violentes.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD indique, à propos de la délinquance sur le quartier des Halles et sur le Forum en particulier, que, sans surprise, les vols à l'étalage sont surreprésentés, en raison du nombre de commerces. Les violences commises régulièrement s'expliquent par la très grande fréquentation du site, ce qui revient à une question de probabilité, et par la très grande consommation d'alcool. Il s'agit selon elle d'une délinquance de très fort passage et non d'une délinquance locale telle qu'on peut la retrouver à Belleville. Elle indique néanmoins que certains délinquants sont des « habitués » et « affectionnent » ce quartier. Quand on compare la délinquance sur le quartier des Halles depuis les années précédant le démarrage du chantier jusqu'à aujourd'hui, on enregistre un très léger recul, une baisse de 6%. Le chantier a donc eu un effet de mise en sommeil d'une partie de la délinquance, qui est toutefois relativement limité parce que, globalement, les délinquants qui fréquentaient habituellement le secteur ou qui l'affectionnaient se sont déplacés mais restent dans le quartier ou à proximité. C'est pour cette raison que la BST des Halles travaille non seulement sur le quartier des Halles, mais également sur le quartier de Beaubourg, des allées et venues ayant été constatées entre les deux sites. L'idée était de tenir compte du déplacement des groupes. Par le passé, il y a eu des phénomènes très durs d'affrontement entre bandes qui, de manière générale, sont désormais en réduction à Paris. Néanmoins, ces phénomènes sont très éruptifs et peuvent se produire en très peu de temps via les réseaux sociaux notamment. En conséquence, il faut travailler sur ces phénomènes qui peuvent se reproduire. La BST travaille ainsi à repérer les groupes et à les contrôler. Elle contrôle énormément de gens, ce qui permet parfois de trouver des personnes recherchées par la justice ou des mineurs en fugue, la BST réalisant de ce fait un travail de protection des enfants en les repérant et en les remettant à leurs parents.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON revient sur la baisse du nombre de bandes évoquée par Mme la commissaire du fait que les Halles sont en pleins travaux. Elle pense aux Candy Shop et autres bandes qui venaient et qui se retrouvaient grâce au nœud ferroviaire du Châtelet pour s'affronter.

M. Jean-François LEGARET précise que ces bandes se donnaient rendez-vous pour en découdre.

Mme Catherine MATHON demande à Mme la commissaire si elle pense qu'une fois les travaux achevés et l'espace rendu au public, il y aurait un risque de retour de ces bandes.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD répond que cela est tout à fait possible et que le principe de la police est de toute façon d'envisager le pire et de s'y préparer. Elle se place donc dans cette hypothèse de reproduction de ces phénomènes, ce qui fait d'ailleurs partie des objectifs de travail des BST de la Gare du Nord, de Belleville et des Champs Elysées, qui connaissent ces phénomènes de regroupement de jeunes de banlieue. Les BST ont pour vocation de prévenir et lutter contre les phénomènes de bande. Il serait assez présomptueux selon elle de penser que ces phénomènes pourraient cesser. Ils doivent par conséquent être envisagés.

M. Jean-François LEGARET déclare avoir compris que la baisse de la statistique de la délinquance n'est pas considérable, mais que la nature des actes délictueux est, elle, un peu différente. Des actes de violence gratuits comme les règlements de compte entre bandes sont moins visibles.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD explique qu'en effet, on constate moins d'affrontements très structurés et organisés entre bandes de type Candy Shop, mais que ce qui apparaît davantage, ce sont des regroupements de jeunes qui vont causer des troubles à l'ordre public. Au-delà de cela, d'autres phénomènes que ceux liés aux jeunes peuvent poser des problèmes. Elle cite l'exemple des supporters de Bastia, qui correspond à un phénomène de bandes d'un autre genre.

De même, des phénomènes commerciaux apparaissent à l'initiative de boutiques, qui, pour créer l'événement marketing, vont susciter des rassemblements qui peuvent créer des troubles à l'ordre public. Tout cela évolue, prend des formes un peu différentes avec des causes différentes, mais ces phénomènes peuvent se reproduire, et elle réaffirme la nécessité de s'y préparer.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme la commissaire et cède la parole à M. Géraud LAVEISSIERE.

M. Géraud LAVEISSIERE remarque, au niveau de la délégation de Mme BROSSSEL, que les phénomènes de bandes perdurent malgré tout, liés souvent à des luttes de territoires. Certains lieux, en général situés en limite de deux arrondissements, sont identifiés. Rien ne semblerait empêcher selon lui que ces phénomènes puissent avoir lieu dans d'autres endroits où ces bandes souhaiteraient se retrouver, le RER ne s'arrêtant pas aux Halles, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il pense que ce type de phénomènes est donc en régression et qu'il est suivi parce que très localisé, ce qui n'empêche pas de demeurer très prudent à l'avenir.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Marc MUTTI.

M. Marc MUTTI remercie M. le Maire et indique à M. Géraud LAVEISSIERE qu'il avait rencontré avec M. le Maire, il y a un an, Mme BROSSSEL – dont il regrette l'absence – pour une demande spécifique qui vient en contrepoint des efforts de la police nationale en matière de sécurité sur les Halles, à savoir la création sur ce secteur d'une brigade de correspondants de nuit qui fonctionne très bien du côté de Stalingrad et de la rue de la Grange-aux-Belles. Cette équipe intervient plutôt le soir jusqu'à minuit et est composée de professionnels de la DPP qui viennent de la sécurité et de la médiation sociale et qui pourraient trouver utilement leur place selon lui sur ce secteur aux côtés de la police nationale dans la lutte contre les petites incivilités, mais également dans le cadre d'un travail de médiation sociale. Il pense notamment aux établissements de nuit qui constituent l'écosystème de la Canopée. Il parle en tant que référent au Conseil de la Nuit pour l'arrondissement. Il pense également aux SDF. Il dit ne pas savoir où en est cette réflexion, mais se déclare très demandeur pour cet arrondissement d'une équipe complète.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Géraud LAVEISSIERE.

M. Géraud LAVEISSIERE constate que le 1^{er} arrondissement est très « gourmand », disposant déjà d'une BST et souhaitant également des CDN – même s'il le comprend, au vu de l'efficacité du dispositif. En réalité, il indique que les CDN correspondent à un type d'action et de prévention agissant sur un secteur identifié et ciblé, dont la typologie est assez particulière : il s'agit de secteurs avec une forte présence de jeunes qui habitent sur l'arrondissement et qui sont donc présents en soirée sur le secteur, et de quartiers où il existe effectivement une forte animation de nuit – ce qui est le cas aux Halles –, où l'idée est de réaliser de la médiation et de la prévention pour éviter des difficultés liées aux conflits d'usages de l'espace public. Sur le quartier des Halles, il existe en effet une animation nocturne, mais il y a moins d'habitat social – même s'il indique que leur nombre augmente, ce dont il se réjouit –, alors que les CDN sont principalement concentrés autour des ensembles d'habitats sociaux. Le quartier des Halles lui semble plutôt relever d'une BST polyvalente correspondant mieux aux usages et aux incivilités que d'une équipe de correspondants de nuit, dont, par ailleurs, la création demande des moyens supplémentaires qui doivent être financés par les impôts des Parisiens. Les contraintes budgétaires de la Ville de Paris ne permettent pas selon lui de s'engager au-delà de la réflexion sur la création d'une CDN dans le 1^{er} arrondissement.

M. Marc MUTTI remercie M. Géraud LAVEISSIERE pour sa réponse. Il relaie le propos de M. Frédéric HOCQUARD, conseiller délégué à la Nuit auprès de Mme Anne HIDALGO, qui lui avait confié sur le même sujet qu'il fallait concentrer les moyens en matière d'équipes DPP de sécurité aux cotés de la police nationale.

M. Géraud LAVEISSIERE souligne que, concernant les effectifs de nuit, ses services se sont rendus compte que les CDN effectuaient une mission de médiation et de prévention, en étant efficaces jusqu'à une certaine heure – 22h00 ou 22h30 –, quand des familles sont encore présentes sur les espaces – il pense notamment au canal Saint-Martin. A partir de 23h00, minuit et 01h00 du matin, les comportements sont plus agressifs et difficiles, et les CDN ne sont pas formés pour leur gestion. Il explique que des équipes mixtes ont été mises en place dans le 11^{ème} arrondissement entre la police nationale et les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, les équipages de nuit, qui font de la prévention, mais avec une possibilité d'action plus « ferme ». Il faut, pour chaque type d'incivilité, des réponses adaptées. Pour ce qui est de la nuit, aujourd'hui, les équipes mixtes qui ont été mises en place dans le 11^{ème} arrondissement au niveau d'Oberkampf fonctionnent plutôt bien et constituent donc peut-être une source de réflexion afin de regarder comment cela pourrait se passer dans les arrondissements centraux.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Martine FIGUEROA.

Mme Martine FIGUEROA témoigne qu'étant née et ayant grandi dans le 1^{er} arrondissement, ayant connu tous les travaux des Halles, les travaux actuels ont généré beaucoup de mal-être, à la fois pour les habitants et pour ceux qui habitent là depuis très longtemps et qui ont vécu la destruction, la construction et désormais les nouveaux travaux des Halles. Cela a aussi généré tout autour de nouveaux espaces de consommation d'alcool, avec une nouvelle population. Elle indique connaître cela tous les soirs. Elle explique qu'appeler le commissariat de police lorsque 150 jeunes se retrouvent en bas pour boire des bières en troublant son sommeil lui donne l'impression de déranger les équipes de police qui ont certainement autre chose à faire, sachant qu'elle doit se lever le matin pour aller travailler. Elle pense que les CDN sont extrêmement importants pour le traitement des nuisances, pour lesquelles la police fait très bien son travail, mais est appelée ailleurs. Ces troubles ne sont pas moins importants, mais un peu différents.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD, concernant les bars, précise qu'un travail est mené par la police, en particulier par la BAC – les policiers en civil –, qui en assure le contrôle. Régulièrement, elle indique que les équipes spécialistes de la police administrative et des bars se décalent pour travailler la nuit, principalement. Ils vérifient l'heure de fermeture, constatent les tapages, et demandent les avertissements et les sanctions adéquates. Elle explique que ce travail est assez méticuleux et demande de collecter toute une série d'incidents et de problèmes avant d'aboutir à une sanction effective, à moins que le travail de mise en demeure et de rappel à l'ordre ne fonctionne, ce qui n'est pas toujours le cas. Cela entre en tout cas dans ses attributions et constitue l'un des sujets sur lesquels elle travaille.

Mme Martine FIGUEROA entend ces explications, mais indique qu'un apport de personnes pour épauler ses effectifs sur ces questions serait le bienvenu, afin que ceux-ci puissent se consacrer à d'autres tâches. Elle confirme que la Mairie du 1^{er} est « gourmande », mais que cela est justifié.

QUESTIONS DE M. JACQUES CHAVONNET, REPRESENTANT L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS ET DE L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Jacques CHAVONNET.

Question 1 : Plan Vigipirate

M. Jacques CHAVONNET, s'adressant à la police, souhaite d'abord la remercier pour son aide, les policiers répondant présents à chaque fois que l'on a besoin d'eux. Il indique avoir des relations assez suivies avec ces services, et, d'une manière générale, les remercie de leur efficacité, même s'il existe parfois des problèmes qui les dépassent.

A propos du plan Vigipirate, il aimerait savoir quelles sont les dernières instructions dans le quartier. Il indique être souvent venu voir Mme la commissaire en lui demandant pourquoi les gendarmes et les CRS avaient disparu de la rue Berger. Selon lui, ils étaient très utiles, et il rapporte qu'elle lui avait répondu que, malheureusement, elle ne contrôlait pas le déploiement de ces personnels. Il demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD indique qu'au niveau du dispositif Vigipirate, on ne parle plus de couleur ni de niveau d'alerte. Depuis les attentats du mois de janvier, l'Ile-de-France est au niveau « alerte attentat ». Ce niveau prévoit un certain nombre de mesures qui s'adaptent aux intérêts qui sont les plus exposés. C'est la raison pour laquelle, dans un premier temps, les intérêts les plus exposés, qui ont fait l'objet de la plus grande protection, ont été et restent les médias ainsi que les intérêts juifs, israélites et musulmans. A chaque fois que se produit un nouvel événement, ou que la menace évolue – elle est évaluée notamment par l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste –, la protection est adaptée. C'est pour cette raison que, lorsque la presse a fait état d'un risque particulier pesant sur certains centres commerciaux, dont celui des Halles, des mesures supplémentaires ont été mises en œuvre, à la fois par Unibail en renforçant le nombre d'agents chargés de réaliser des contrôles aux entrées, et par la préfecture de police qui a mis en place un renfort de gendarmes mobiles et de CRS. Cette menace n'étant pas avérée, ce renfort n'a pas perduré, puisqu'il s'agit de s'adapter en fonction des intérêts exposés. Jusqu'à présent, de nombreux gendarmes mobiles et CRS sont engagés dans la protection des médias et des autres points. Cela rend plus difficile leur mise à disposition pour la protection d'autres sites. Ponctuellement, il est selon elle tout à fait possible et même souhaitable que ceux-ci puissent venir aux Halles, particulièrement le mercredi et le samedi, ainsi que certains dimanches dans le cadre des soldes qui sont des périodes de très grande fréquentation.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Jacques CHAVONNET.

Question 3 : Télésurveillance

M. Jacques CHAVONNET, concernant la vidéo-protection, pose la question de l'implantation de nouvelles caméras, dont l'une située aux Arcades avait fait l'objet d'une promesse et qui a pourtant été transférée à une autre installation. Il estime que la place Joachim Du Bellay constitue une source de trafics, bien moindre qu'auparavant, mais que rien ne dit que cela ne peut pas revenir si on n'y fait pas vraiment attention. Il ne sait pas quelle est la nature des vendeurs présents à cet endroit de jour comme de nuit – il croit qu'il s'agit principalement de cannabis –, mais le problème est surtout le fait que cette activité génère la présence de groupes qui se bagarrent et font un certain bruit. Les caméras sont selon lui des outils importants pour pouvoir chasser ces personnes du quartier.

M. Jean-François LEGARET demande à Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD si ses services courent après ceux qui volent les caméras.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD indique qu'elle réclame comme M. Jacques CHAVONNET de très nombreuses caméras qui constituent un outil de travail extrêmement utile pour réussir à identifier les auteurs de délits. L'effet dissuasif n'est selon elle pas extraordinaire, mais a une certaine portée. Elle explique que le premier réflexe du policier est aujourd'hui de savoir s'il existe une caméra et si des images sont disponibles quand quelque chose se produit, mais également en amont, quand les policiers sont

appelés à intervenir sur un endroit. Le premier réflexe du policier qui reçoit l'appel est alors de vérifier sur sa caméra s'il peut en direct voir ce qui est en train de se passer pour donner des informations en direct à ses collègues sur le terrain. Elle explique que sa première tâche en arrivant sur ce poste a été d'identifier les lieux qui nécessitaient l'ajout de caméras. Certains des endroits listés par M. Jacques CHAVONNET – la place Marguerite de Navarre, la place Sainte-Opportune et la rue de la Ferronnerie – font ainsi partie de ceux qu'elle a elle-même listés comme nécessitant un équipement. Elle indique que ce projet a été transmis à la préfecture qui en discute avec la Mairie de Paris et avec la SEM Paris-Seine. Elle ne peut pas donner de date à ce sujet.

Question 4 : Présence policière sur le terrain

M. Jacques CHAVONNET informe que de nombreux riverains se plaignent d'une insuffisance de policiers sur le terrain, de l'absence de policiers en tenue la nuit, de la grande difficulté de joindre le standard surtout la nuit et des longs délais d'intervention. Il n'a pas eu d'autres informations depuis le mois de mars sinon que les délais d'intervention sont plus rapides. Il demande si des mesures particulières ont été prises.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD indique que, depuis l'arrivée de la BST, les effectifs sont plus nombreux – quatre équipages de plus par jour – et ont une meilleure capacité d'intervention. Les délais d'intervention lui semblent très courts, même s'ils dépendent du motif. Dans le cas d'une nuisance sonore dans un bar, qui est extrêmement désagréable pour les voisins, elle explique que si, en parallèle, une demande d'intervention pour un individu blessé sur la voie publique ou pour un accident a lieu, la nuisance ne sera pas prioritaire. Elle préfère que les personnes s'adressent à elle en direct sur tel ou tel sujet afin d'identifier s'il existe ou non un problème. Elle trouve le constat sur les délais d'intervention un peu sévère.

M. Jacques CHAVONNET insiste sur l'importance de la présence de policiers en tenue la nuit. Celle-ci rassure les gens qui rentrent tard. Il indique que la BAC est présent, mais qu'elle est en civil. Il note quand même que le quartier n'a pas connu d'incident grave depuis un certain temps. Il rapporte en revanche un phénomène nouveau : parmi les Roumaines qui font signer des pétitions, une bande de jeunes de 16 ou 17 ans se balade entre Pompidou et Les Halles et est inquiétante. Il indique que ce phénomène est similaire à celui constaté au Palais Royal ou à Sainte-Opportune. Il demande si la Mme la commissaire n'a pas trouvé le moyen de les « éliminer » du quartier.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Mme Catherine SALVADOR indique qu'il lui arrive souvent d'appeler le commissariat, habitant le quartier Ouest de l'arrondissement et étant toujours aux aguets, car elle promène sa chienne très tard le soir. Elle trouve que les agents décrochent et répondent très vite. Quand elle a une demande spécifique, elle remarque que les agents se déplacent très vite et la rappellent après pour savoir si cela correspond bien à leur déplacement.

M. Jean-François LEGARET s'étonne, que depuis le début de ce CICA, le mot Rom n'ait pas été prononcé une seule fois – M. CHAVONNET venant de le faire. Un ou deux ans auparavant, une réunion sur la sécurité aurait débuté par cette question. Il aimerait que des éléments actualisés d'information soient apportés.

M. Jacques CHAVONNET explique « qu'on apprend à vivre avec ».

M. Jean-François LEGARET déclare qu'en effet, cela fait partie des réalités, mais il aimerait avoir des explications, sachant que cette question fait encore partie des motifs quotidiens d'intervention de la police. Il se demande si ces questions sont banalisées, s'il y en a moins ou si elles ont changé de nature.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Martine FIGUEROA.

Mme Martine FIGUEROA pense que les Roms font partie du paysage dans l'Est du premier arrondissement, que leur tenue vestimentaire a extrêmement progressé, d'où une plus grande difficulté à les repérer pour le touriste ou même une personne âgée. Elle pense que leur nombre et leur agressivité n'ont pas évolué.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Mme Catherine SALVADOR rapporte qu'un accompagnateur de la délégation américaine, lors de la visite de John KERRY, a « réussi », place Vendôme, à se faire voler son portefeuille par un Rom. D'après elle, cela montre qu'« ils sont partout ».

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD concède que les jeunes originaires des pays de l'Est – de Roumanie ou d'ailleurs – sont toujours présents, surtout sur les sites très fréquentés par les touristes – les abords du Musée du Louvre, les quais, la place de l'Opéra, etc. S'agissant des Halles, ils sont présents dans une moindre mesure, les Halles représentant davantage pour eux un moyen d'accès aux secteurs plus touristiques. Cela étant, elle indique que ces personnes ne sont pas les seuls pickpockets. Concernant les Halles, elle rappelle que, l'été dernier, des vols étaient commis par des jeunes au niveau des distributeurs automatiques de billets, à la Poste, sur la place Sainte-Opportune, etc. Plusieurs interpellations ont eu lieu et, depuis, elle indique ne pas avoir vu de plaintes sur le sujet.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Jacques CHAVONNET.

M. Jacques CHAVONNET rapporte une anecdote : tous les matins, ces personnes ont besoin d'avoir un « carton de support ». Elles prennent un carton dans la rue, le découpent, s'en servent toute la journée et le jettent ensuite n'importe où. Il dit envoyer des photos pour montrer que les services de la propreté n'ont pas forcément fait leur travail. Il indique que ces personnes se réunissent rue des Halles, devant le chantier de la RATP et qu'il remarque tous les matins des morceaux de carton devant la sanisette.

M. Jean-François LEGARET déclare qu'ils font semblant d'être muets, qu'ils s'expriment par gestes et qu'ils abordent des touristes particulièrement crédules.

M. Jacques CHAVONNET explique qu'en effet, il suffit de les renvoyer rapidement pour qu'ils s'en aillent.

M. Jean-François LEGARET parle d'escroquerie à la charité publique. Il cède la parole à M. CHAVONNET.

Question 5 : Effectifs policiers dans le 1^{er}

M. Jacques CHAVONNET indique que les effectifs sont perçus en diminution, alors que les risques sont accrus. Il demande comment le commissariat peut répondre à ces réactions des riverains et quelle surveillance est exercée sur la partie du jardin Mandela ouverte au public, en particulier la nuit. Il souhaite également savoir si des incidents ont eu lieu.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD avance que, depuis l'ouverture de ce petit morceau de jardin, qui constitue un peu le laboratoire de ce que sera le futur grand jardin, elle a été très attentive à ce qu'il pouvait s'y passer. Elle cite la DPP qui est très présente sur les jardins, notamment le matin. La nuit, la brigade de nuit patrouille régulièrement dans les jardins. Des interpellations ont eu lieu pour des consommations de stupéfiants, mais comme c'est le cas sur les quais de Seine. Et, de temps en temps, une ou deux personnes sans abri ont la volonté de s'installer, ce qui explique pourquoi la DPP est très présente le matin pour veiller à ce que les personnes ne restent pas. Des interpellations ont lieu, notamment pour des mineurs qui peuvent être fugueurs. Pour elle, ces chiffres reflètent davantage une activité policière qu'un réel problème. Elle ne se dit pour le moment pas inquiète de la tournure que cela prend, même s'il est vrai que le jardin n'est pas encore ouvert totalement d'Est en Ouest. Elle trouve, à chaque fois qu'elle s'y rend, que l'ambiance est familiale et très bon enfant, même si certains jouent bruyamment. La BST contrôle beaucoup afin d'éviter que de petits groupes consomment ou échangent de la drogue, et il est pour cette raison possible pour des riverains de se voir contrôlés.

M. Jacques CHAVONNET demande quelles sont les relations de la police avec l'ADEV : des gardiens surveillent également le jardin et peuvent apparemment dresser des contraventions pour les chiens, par exemple. Il souhaite savoir s'ils disposent de l'autorité pour cela.

M. Géraud LAVEISSIERE confirme que les agents de l'ADEV sont habilités pour intervenir et verbaliser le cas échéant sur les espaces verts, suivant le règlement d'hygiène et de salubrité.

Question 6 : Reprise des ventes de drogue dans le quartier

M. Jacques CHAVONNET souhaite alerter la police sur la reprise de vente – peut-être avec les beaux jours –, sur la possibilité de re-création des bandes aux mêmes endroits, par exemple entre les deux hôtels, et même sous la caméra de vidéo-surveillance présente au coin des Arcades à côté de la place. Il demande si, à la verticale, ces personnes peuvent être détectées.

Question 8 : Zone piétonne des Halles

M. Jacques CHAVONNET déclare qu'il s'agit du point le plus important pour lui. Il est déjà venu en Conseil d'arrondissement pour faire une déclaration, en raison du grave problème existant depuis des années, malgré tous les engagements pris par la Mairie de Paris. Il s'agit d'après lui d'une « guéguerre » entre la Mairie de Paris et la préfecture de police. La Mairie de Paris, qui devrait payer les ASP, n'a pas l'argent d'après la préfecture, et la préfecture indique que si elle n'a pas d'agents, elle ne peut pas les mettre en place. Il lit le compte rendu suivant : « Le cœur du problème réside dans le détachement spécifique d'ASP, comme dans la rue Montorgueil depuis le début de l'année 2013, pour soulager la police locale en sous-effectif. Pourquoi une telle décision n'a pas été prise alors que l'article paru dans *Le Parisien* le 12 février 2015 indique que 120 candidats ASP auraient réussi leur concours d'entrée et auraient pu commencer leur activité en décembre 2012, puis mi-2013, avant que cela soit reporté à 2014 ? De plus l'article annonce que la contribution financière de la Ville de Paris au budget de la préfecture baissera de 5,7 millions d'euros cette année ». Il demande si ces informations sont exactes. Si elles sont confirmées, il apparaît donc que les promesses faites en 2012 par le Conseil de Paris auraient pu facilement être tenues, le personnel formé étant disponible. Pour lui, cette zone piétonne ne l'est pas puisque n'importe qui peut y rentrer. Il rapporte les réponses qui lui ont été faites selon lesquelles la zone piétonne des Halles est la seule vraie zone piétonne de Paris, ce qui est vrai puisqu'elle ne comporte pas de trottoirs. Il s'agit de la zone la plus défavorisée depuis cinq ans. M. Jacques CHAVONNET a écrit à tout le monde, à M. DELANOË, ensuite à Mme HIDALGO en tant qu'adjointe, à Mme LEPETIT qui avait dit en 2012 que cela était inadmissible et qu'il fallait une surveillance pour pouvoir faire respecter la règle. Il rapporte avoir conservé toutes ces lettres. La possibilité existait d'ailleurs de faire marcher les barrières quand celles-ci fonctionnaient et d'être relié au PC Bellan qui contrôlait la zone Montorgueil. Quatre caméras ont ainsi été placées aux deux entrées, la rue de la Reynie et la rue du Cygne, mais elles n'ont jamais fonctionné car elles n'ont jamais été connectées au PC Bellan. M. Jacques CHAVONNET souhaite que la Mairie de Paris assume ses responsabilités. Le statut piéton de la zone des Halles peut être respecté pour autant que le personnel nécessaire pour contrôler les entrées et constater des infractions soit présent. Il rappelle que deux décisions du Conseil de Paris, en 2012 et en 2014, suite à des vœux émis par le Conseil de quartier et transmis par le Conseil d'arrondissement, indiquaient, surtout la dernière, que la question devait être réglée début 2015. Il constate donc un problème. Il remercie le représentant de la Mairie de sa présence et espère que celui-ci pourra transmettre le mécontentement des riverains et du Conseil du quartier.

M. Jean-François LEGARET rend hommage à la ténacité et à la combativité de M. Jacques CHAVONNET sur cette question et pense que ce dernier doit être tout de même un peu las de la poser, de constater que les réponses sont toujours les mêmes et que la situation n'évolue pas. Il indique qu'à chaque fois que l'occasion se présente, il reparle de cette question avec les responsables de la Mairie de Paris. Il a ainsi rencontré il y a trois semaines M. NAJDOVSKI et M. MISSIKA pour parler du projet de fermeture des voies sur berges rive droite. Il en a profité pour leur parler de cette question. Il a ainsi expliqué qu'il n'est pas possible de placer un policier derrière chaque voiture entrant dans la zone piétonne et que le seul moyen est de rétablir le contrôle des accès. M. NAJDOVSKI lui a répondu qu'un système de vidéo-verbalisation était possible. Il a lui-même trouvé cette idée intéressante et a aussitôt écrit à Mme HIDALGO en envoyant à M. Jacques CHAVONNET une copie de ce courrier, disant qu'il aimerait qu'une étude soit menée par la Ville de Paris sur le statut juridique, sur la réponse technique et le coût de l'opération. Dans certaines villes en France ou à l'étranger, on n'entre pas dans certains quartiers sans que la plaque d'immatriculation ne soit photographiée. Cela a un effet en termes de verbalisation, mais également de dissuasion. Si un tel dispositif était mis en place, il ferait selon lui baisser de manière très sensible le nombre de véhicules. De plus, la photographie des plaques concerne aussi bien les véhicules à quatre roues qu'à deux roues, étant donné qu'il est plus difficile de rattraper un scooter ou une moto. La réponse apportée, à l'occasion d'une première

réunion, fut que ce dispositif était compliqué puisque la loi ne le permettait pas, ce qui ne lui paraît pas tout à fait exact. M. Jean-François LEGARET indique en avoir reparlé avec Mme la commissaire, qui pourrait apporter un éclairage sur le statut légal et réglementaire. Il ne faut en effet pas mélanger ce qui relève de la vidéo-verbalisation – tel que le flash qui verbalise à l’angle de la rue du Louvre et de la rue de Rivoli, ou ce qui doit être mis en place rue de Rivoli pour les livraisons en double-file et les mauvais stationnements. Il n’a pas encore reçu de réponse de Mme HIDALGO, mais il souhaite que toutes les bonnes volontés s’associent, et il demande si ce système est envisageable, dans quels délais et à quelles conditions. Il cède la parole à Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD distingue la vidéo-verbalisation du contrôle-sanction automatisé, ce dernier rendant possible de constater une infraction et d’engager des poursuites. Le modèle en est le radar automatique sur les routes. Elle rapporte que seulement quatre infractions peuvent être ainsi relevées : la vitesse, les feux-rouges, les circulations dans les couloirs de bus et les distances de sécurité. La vidéo-verbalisation consiste à se servir de la vidéo-protection publique pour relever certaines infractions au code de la route. La loi sur la vidéo-protection le permet, puisqu’un système de vidéo-protection peut être installé pour poursuivre une série limitée de neuf objectifs, parmi lesquels figure effectivement la possibilité de relever des infractions au code de la route. En pratique, cela est mis en œuvre dans certaines villes du Sud de la France, mais pour des infractions limitées, et plus particulièrement le stationnement en double-file. Elle trouve ce système compliqué à appliquer aux Halles, car il s’agirait de pouvoir discriminer les véhicules qui ont droit d’accès et ceux qui ne l’ont pas, sachant que cette distinction se fait au vu du macaron, en tout cas pour les riverains. Elle rappelle que les livreurs ont le droit d’entrer à certaines heures et d’être en arrêt pour une certaine durée – 30 minutes –, avec un disque. Elle ne voit pas à ce stade – mais cela mérite selon elle une étude – comment, grâce à une caméra, voir à distance si le macaron est bien présent, s’il est valide et si la durée de stationnement n’excède pas la durée autorisée.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD détaille la situation actuelle prévalant aux Halles en ce qui concerne la verbalisation : il existe une vigie d’ASP dans le commissariat du 1^{er}, et les policiers, dont la BST, contribuent également à la verbalisation. Au mois d’avril 2015 – sachant que la BST a commencé à travailler mi-avril –, 1 549 contraventions au seul stationnement ont été dressées, soit une moyenne de 52 par jour. Cela étant, dans les perspectives à moyen terme, la préfecture de police a fait savoir à la Mairie de Paris que la police œuvre pour qu’un travail en commun entre les ASP du 2^{ème} et du 1^{er} arrondissement sur la zone piétonne des Halles et de Montorgueil soit réalisé. Les modalités restent à définir, mais il s’agit d’une nouvelle piste de travail.

M. Géraud LAVEISSIERE déclare que la question de la vidéo-verbalisation est en cours. Il ne veut pas empiéter sur la réponse que la Maire de Paris ne manquera pas de faire au Maire du 1^{er} arrondissement. Un autre aspect concerne les ASP. Il est clair selon lui qu’aujourd’hui, la Ville de Paris paie la préfecture de police qui gère le corps des ASP. Cette séparation n’est pas forcément la plus efficiente, le taux de respect du stationnement payant à Paris restant faible. Il rappelle que la Maire de Paris s’était engagée durant sa campagne à la création d’une brigade verte, partant du constat qu’il existe énormément de corps verbalisateurs à Paris – les agents des espaces verts, de la DPP, de la propreté, de la direction de l’urbanisme – qui ne sont pas forcément visibles par les Parisiens. Le non-respect du stationnement payant est une incivilité sans doute moins gênante que le non-respect du stationnement gênant. Une évolution législative permettrait aujourd’hui à la Ville de Paris de pouvoir assurer le respect du stationnement payant. L’interrogation actuelle serait donc de dire que, si le corps des ASP revenait à la Ville de Paris à la fois pour le paiement mais également pour la gestion des agents et leur organisation, en menant une réflexion sur tous les corps verbalisateurs de la Ville, cela permettrait peut-être d’avoir un ensemble d’agents identifiés par les Parisiens qui pourraient verbaliser les incivilités et qui donneraient une réponse plus adaptée en faisant baisser le nombre de ces incivilités. Il ne promet pas le « Grand soir », mais estime qu’entre la réflexion sur la vidéo-verbalisation et celle sur le devenir des ASP, il y a peut-être matière à être relativement optimiste.

M. Jean-François LEGARET note que ce qui est appelé brigade verte est appelé dans toute autre ville que Paris police municipale, ce qui constitue selon lui la vraie question. Il cède la parole à M. Jacques CHAVONNET.

M. Jacques CHAVONNET estime que la Mairie de Paris a exprimé le désir de punir un certain nombre d’incivilités, mais qu’il faut s’en donner les moyens. Si, au mois de septembre, elle relève la contravention de 60 et quelques euros pour un jet de mégot, il faut que la personne qui puisse verbaliser existe. Il se plaint de la propreté depuis des années et il sait très bien que les gens sont tellement incivils que le seul moyen de les ramener la raison est l’amende. Il rapporte que tout a été essayé sans succès, comme par

exemple de le dire gentiment aux gens. Il cite l'exemple du passage des Lingères où « on n'oserait pas passer ». Ce quartier est pollué du matin jusqu'au soir. La verbalisation est donc selon lui le seul moyen restant et nécessite du personnel. Il pense que payer un tel personnel ne représenterait pas une charge pour la Mairie de Paris, puisque les amendes financeraient « largement » ces dépenses.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à un intervenant dans la salle, qui indique qu'il se bat depuis des années pour la fermeture de la zone piétonne, mais pointe également le comportement des véhicules se trouvant à l'intérieur de cette zone. Il demande à Mme la commissaire si des conducteurs ont déjà été verbalisés parce qu'ils étaient en train de remonter une rue en sens unique avec une perte de points sur le permis de conduire. Il note que, paradoxalement, cette zone est très dangereuse pour les piétons qui ne savent pas où se réfugier, puisqu'il n'existe aucun trottoir. Il demande également comment les excès de vitesse peuvent être traités ainsi que les horaires de livraison des véhicules qui arrivent à 6h00 du matin alors que les livraisons ne commencent qu'à 7h00. Il demande si des camions ont déjà été verbalisés à 6h00 du matin pour stationnement illicite, d'autant qu'en stationnant, ils réveillent 100 personnes dans le quartier. Il souhaite également savoir si les scooters sont verbalisés et rapporte l'exemple la veille d'une dizaine de scooters qui ont effectué un rallye dans les rues Berger, Saint-Denis et place des Innocents, en tournant autour des gens.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD.

Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD confirme que les policiers verbalisent les infractions à la circulation. Concernant les deux roues, dès que les policiers constatent ce type de comportements, et qu'ils peuvent les intercepter, ils les verbalisent. Cela fait partie des missions confiées à la BST. Elle indique que quand ce Monsieur était venu la voir, il lui avait longuement parlé des nuisances sonores. Elle lui précise que beaucoup de verbalisations sont dressées pour des tapages dus aux cris, aux vociférations et à la musique. Ils peuvent provenir des bars ou de groupes de jeunes. Le travail sur les livraisons indues est compliqué pour la police à 6h00 du matin, bien qu'il y ait plusieurs points noirs sur l'arrondissement. En revanche, grâce aux signalements des lieux de livraisons, un travail de prévention est effectué en amont auprès du commerçant livré. Elle indique que Mme MAHE a pu ainsi aller voir directement le commerçant concerné. Ce travail est donc assez fin et demande une grande précision. Les associations constituent des relais extrêmement précieux sur ces sujets, d'autant que certaines accueillent à la fois des habitants et des commerçants. Elle pense que les commerçants doivent également faire preuve de responsabilité dans la façon dont ils exercent leur activité commerciale. Cela est également valable pour le stationnement. Elle souligne que quand elle se rend aux Halles et qu'elle voit un véhicule stationné – une moto ou un petit véhicule quatre roues –, il appartient presque toujours à une personne travaillant sur place. Elle précise que ces véhicules sont verbalisés.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Alain LE GARREC.

M. Alain LE GARREC demande s'il serait possible de constituer un groupe de travail qui puisse inclure les responsables de la Ville, de la préfecture, des associations caritatives, etc., qui pourrait essayer de recenser de manière officielle – avec des gens dont c'est le métier – ce qui se passe dans le quartier afin de produire un document qui pourrait servir à tous afin que les questions énoncées lors de ce CICA ne restent pas lettre morte lorsque l'ouverture des Halles sera effective d'ici 16 ou 18 mois. Il juge que si des riverains découvrent que des gens travaillent effectivement ensemble sur la sécurité des Halles, ce serait extrêmement positif.

M. Jean-François LEGARET se dit tout à fait d'accord pour que le conseil local de sécurité se réunisse – comme cela est prévu – une fois par an au sujet de la sécurité, même s'il existe à chaque fois des problèmes de disponibilité, notamment de la part des représentants du parquet. Faire venir les trois partenaires du conseil local de sécurité est difficile. Il rapporte la suggestion émise dans les questions que des conseils conjoints entre les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements puissent se tenir. Il dit n'avoir aucune opposition de principe à cette demande, si des horaires peuvent être trouvés, et surtout si une liste restreinte de thématiques communes peut être produite. Il pense qu'il serait intéressant de poser le problème du contrôle des zones piétonnes dans les quatre arrondissements du centre qui ont chacun un traitement différencié. Il se dit prêt à écrire à Mme BROSEL ainsi qu'aux autres maires des arrondissements afin de voir comment coordonner cela.

Concernant l'autre proposition d'une réunion plus spécifique réunissant la Mairie, les services de sécurité et les associations impliquées, il souligne la connaissance qu'ont ces dernières du terrain et des problématiques. Il pense qu'en dépit des difficultés légales, administratives ou règlementaires, il n'est pas possible que des progrès ne soient pas effectués sur ces accès à la zone piétonne. Il rappelle qu'à l'époque où cette zone a été créée, ce contrôle était effectif, avec des modalités dépassées, puisqu'il s'agissait de guérites avec des personnels physiquement présents, qui n'étaient pas des policiers. Il rappelle que des arrêtés pris sous le Consulat ont été alors mis en avant pour expliquer que seul le préfet de police pouvait avoir autorité sur des personnels qui avaient la possibilité d'ouvrir ou de ne pas ouvrir l'accès à une voie publique. Il faut évidemment selon lui respecter la loi et les règlements, mais il n'est pas possible qu'aucune solution ne soit trouvée. Il rappelle avoir dit à certains participants ainsi qu'à M. NAJDOVSKI qu'en décembre 2015, la COP 21, une grande réunion internationale, se tient à Paris, qui est précisément consacrée à l'environnement. Si la Mairie de Paris se décidait selon lui avec la préfecture de police à faire en sorte qu'à l'occasion de ce rendez-vous, des progrès significatifs soient effectués, et que la zone piétonne soit en quelque sorte « reconquise », il serait possible de la faire visiter à des hôtes étrangers en montrant comment cette reconquête a eu lieu en dépit des difficultés. Il croit savoir que cette zone piétonne est, sinon la plus grande d'Europe, du moins une très grande zone piétonne, ce qui a du sens au cœur de Paris, à un moment où l'exécutif parisien se mobilise et où le Conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement constate lui-même certains aspects positifs dans la lutte contre la pression automobile. Il souhaite que l'on soit un peu imaginatif, par exemple avec ce système de photographie des plaques, afin de trouver des solutions innovantes et simples qui permettraient d'avancer. Il lance ce défi collectif. Se tournant vers le collaborateur principal de Mme BROSEL, il rappelle l'avoir indiqué à M. NAJDOVSKI, à M. BAUDRIER et à M. MISSIKA. Il rappelle également avoir écrit en ce sens à Mme HIDALGO. Il ne souhaite pas que l'on reste « les deux pieds dans le même sabot » jusqu'à décembre, et va jusqu'à dire qu'à l'occasion de la COP 21, si rien n'est fait, il s'exprimera, par voie de presse si cela est nécessaire, pour dire qu'il a demandé spécifiquement que cette COP 21 serve de rendez-vous sur le thème de l'environnement pour donner du sens à la zone piétonne. Il pense ainsi que les choses sont dites de manière claire et nette, et il indique attendre la suite.

M. Jean-François LEGARET remercie l'ensemble des participants, les associations, Mme la commissaire Stéphanie BOISNARD, à M. le commissaire NEVEU, le commandant Thierry KERHARO, Mme MAHE, Mme BLAVOËT, M. LAVEISSIERE et souhaite à l'assistance une bonne soirée.

La séance de CICA est levée.

ASSOCIATIONS INSCRITES AU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

- « ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS ET DE L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES »
 - « ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ AUTOUR DE SAINT-EUSTACHE »
 - « ASSOCIATION « GLOB'HALLES
 - ASSOCIATION « ACCOMPLIR »
 - ASSOCIATION « FRANCE AMERIQUE LATINE »
 - ASSOCIATION « LES VERTS – ILE DE FRANCE ECOLOGIE »
-